

L'atlas de Bretagne

par Marcel GAUTIER

Les lecteurs de *Penn ar Bed*, qui sont attachés à la Bretagne par des liens affectifs, seront sans doute heureux d'être informés d'une initiative qui peut être profitable à l'économie régionale. La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR) a entrepris, en effet, la réalisation d'une série complète d'atlas régionaux, en vue de la préparation du VI^e plan d'équipement. Le travail a été confié, dans chaque région de programme, aux Instituts de Géographie qui peuvent, bien entendu, faire appel à des spécialistes étrangers à la discipline géographique. C'est ainsi qu'est en cours de réalisation un atlas de Bretagne. Le comité de patronnage et le conseil d'administration de l'entreprise comprennent des personnalités qui, de par leurs fonctions mêmes et leurs titres, s'intéressent aux problèmes régionaux. Le comité de réalisation, composé essentiellement par une équipe de géographes rennais et qui fait appel à l'assistance scientifique de collaborateurs particulièrement qualifiés, a bien voulu confier sa présidence au signataire de ces lignes. L'atlas sera remis à la DATAR, et publié, si le nombre des souscripteurs atteint 2.000. Ceci au plus tard en 1970.

L'atlas donnera un tableau complet des activités bretonnes et de la situation régionale. Il sera composé de 46 cartes en couleurs et d'un certain nombre de cartes et de cartons en noir et blanc, le tout assorti de commentaires qui constitueront une véritable géographie de la Bretagne, bien à jour à la date de sa publication. L'on peut seulement regretter que la Loire-Atlantique en soit exclue, chaque atlas correspondant à une « région de programme ». La Loire-Atlantique sera donc comprise dans l'atlas des Pays de Loire, région qui entre malaisément, en raison de sa forme, dans le cadre imposé pour l'impression par la maison Berger-Levrault qui se charge de l'édition, soit 2.000 cm² par planche. L'atlas des Pays de Loire sera donc à une échelle plus petite que celle de l'atlas de Bretagne : 1/750.000^e au lieu de 1/500.000^e. Cette échelle de 1/500.000^e permet une bonne figuration des faits au niveau communal. Les planches de l'atlas de Bretagne mesureront 58 × 34 cm, soit 1.972 cm². Elles restent donc dans les limites imposées, au prix de la figuration, dans l'angle sud-ouest des feuilles, des îles d'Ouessant et Molène d'une part, Belle-Ile, Houat et Hoëdic d'autre part. Inconvénient mineur dont la contrepartie est la conservation de l'échelle de 1/500.000^e.

Un transparent hors-texte, mobile, semi-rigide, portera les limites de toutes les communes avec leur numéro dans l'ordre alphabétique pour chaque département. La liste de ces communes,

adornées de leur numéro d'ordre, figurera au début de l'atlas. La localisation des faits indiqués sur chaque carte sera rendue facile, sans surcharge de celle-ci, par l'usage du transparent. La géographie physique, fondement de toute étude méthodique, aura sa part. Celle de la démographie, comme celles de l'économie et de l'équipement régional, seront plus grandes. Voici d'ailleurs la liste des cartes prévues :

1) Situation régionale. — 2) Carte oro-hydrographique. — 3) Carte morpho-lithologique. — 4) Géologie et gîtes minéraux. — 5) Hydrologie. — 6) Climatologie (et carton du bilan de l'eau). — 7) Date du maximum de population par commune. — 8) Evolution du peuplement. — 9) Fécondité, mortalité. — 10) Répartition du peuplement. — 11) Structures par âges. — 12) Solde naturel et solde migratoire entre 1954 et 1962. — 13) Pourcentage de la population active. — 14) Répartition entre les 3 secteurs d'activité. — 15 et 16) Les migrations pendulaires. — 17) Trafic ferroviaire. — 18) Trafic routier. — 19) Trafic des voies navigables et trafic aérien. — 20) Equipement hydraulique. — 21) Energie. — 22) Evolution de l'utilisation du sol. — 23) Taille des exploitations agricoles. — 24) Equipement agricole. — 25 et 26) Différentes cultures. — 27) Elevage. — 28) Valeur locative des terres. — 29 et 30) Différentes industries. — 31) Dynamisme industriel. — 32) Construction (pourcentage des permis demandés). — 33) Résidences secondaires. — 34) Equipement scolaire. — 35) Equipement administratif. — 36) Equipement sports et loisirs. — 37) Equipement médical et hospitalier. — 38) Equipement bancaire. — 39) Equipement religieux. — 40) Equipement commercial. — 41) Equipement touristique et hôtelier. — 42) Agglomérations (selon définition de l'INSEE). — 43) Zones d'influences urbaines. — 44) Occupation du sol. — 45) Activités maritimes. — 46) Paysages ruraux et structures agraires.

Quelques exemples illustreront le contenu des planches, contenu qu'analysera et interprétera le commentaire de celles-ci. Prenons d'abord l'exemple de la carte de l'équipement scolaire. Le fond coloré est constitué par l'indication du taux de scolarisation par district scolaire, villes comprises. En surcharge, deux cercles concentriques indiquent le taux des villes principales, et celui du reste du district, défaction faite du secteur urbain. Tous les établissements dits de second degré, C.E.G., C.E.S., lycées, établissements techniques, sont figurés par des signes correspondant à leur nature et à leurs effectifs, les publics en rouge, les privés en vert, en distinguant les établissements masculins, les établissements féminins et les établissements mixtes. Une carte à la même échelle, en noir et blanc, assortie de tableaux graphiques, donne, pour chaque commune, la répartition des élèves entre les écoles publiques et privées. Un carton figure tous les établissements spéciaux, de même que ceux qui relèvent de la recherche et de l'enseignement supérieur. Un autre présentera l'enseignement agricole.

La carte de l'équipement médical et hospitalier sera réalisée en deux couleurs : jaune pour les établissements publics, noir pour les établissements privés. Elle indiquera, pour chaque localité, par des quarts de cercles de surface proportionnelle au nombre de lits, le nombre de lits existant en distinguant 4 catégories : médecine, chirurgie, maternité, vieillesse. D'autres signes figureront les établissements psychiatriques, les stations hydro-climatiques, les établissements de prophylaxie et de traitement de la tuberculose : aérums, préventoriums, sanatoriums, les centres anticancéreux. Un carton, à l'échelle de 1/1 000 000, donnera le nombre d'habitants pour un médecin par canton, et le nombre de médecins de chaque canton. L'on essaiera également, si la documentation le permet, de donner à la même échelle un carton prévisionnel des besoins par cantons en 1975.

La carte des activités maritimes est dressée par quartiers d'Administration maritime (ex-Inscription maritime). Elle indique, pour chaque quartier,

le nombre de marins, leur répartition entre le commerce et la pêche, le nombre de bateaux de pêche par catégories, la répartition du tonnage entre ces catégories, le tonnage des captures en distinguant le chalutage des différentes pêches saisonnières, de celle des crustacés, de celle des coquillages ; l'importance relative des ports de pêche, le nombre, l'étendue, la nature des parcs à coquillages et des bouchots à moules, leur production en 1966, en ce qui concerne les huîtres plates (en noir), les portugaises (en bleu) et les moules (en rouge). La carte figure également la côte des goémoniers, les usines d'alginate, les principaux centres d'industrie de la conserve, l'aire de recrutement des équipages congarois. Le trafic des ports de commerce est indiqué, en distinguant exportations et importations, nature et tonnage des produits. Un carton agrandi et précise ces données relatives aux ports de commerce. Un autre indique, par nature de pêche, les zones fréquentées par les pêcheurs bretons. Un troisième indique, en fonction de la durée du transport, l'aire de distribution de la marée lorientaise.

Dernier exemple, relatif à la carte du trafic aérien. Elle indiquera la nature des terrains : terrains de club, terrains ouverts au trafic international, terrains à affectation spéciale, terrains réservés à la Défense nationale. Elle précisera l'orientation des pistes, leur longueur, leur largeur, leur qualité (gazon, macadam, béton). Elle donnera le trafic-passagers en distinguant les arrivées et les départs, le trafic avec l'étranger du trafic intérieur. En ce qui concerne les aéroclubs, des signes préciseront le nombre de planeurs et le nombre d'avions dont dispose le club. Le commentaire complètera la carte en renseignant sur les possibilités de ravitaillement en essence, sur les ateliers de réparation, sur l'équipement des terrains en postes radio et en postes météo.

Arrêtons-là cette série d'exemples destinés à montrer dans quel esprit l'atlas est conçu et la nature des renseignements qu'il fournira. Ajoutons seulement que la vocation touristique de la Bretagne ne sera pas oubliée. La carte de l'équipement sportif fera évidemment état du nautisme, des écoles de voile, des centres d'accueil et des terrains de camping, de la pratique de l'équitation ou du golf. Une autre indiquera les sites et les monuments les plus intéressants, de même que les belles forêts et les rivières à saumons. Une troisième renseignera d'une façon détaillée sur l'équipement hôtelier et sur les résidences secondaires.

Ainsi se trouve officiellement reconnue, du fait de cette entreprise, la valeur des méthodes géographiques. Il est inutile de dire que l'atlas ne fera nulle concession à des vues optimistes ou pessimistes qui ne se fonderaient pas sur des faits vérifiés. La cartographie, pas plus que son commentaire, ne saurait tricher avec les données réelles. La démographie et l'économie bretonnes seront présentées telles qu'elles sont. Aux utilisateurs responsables d'en tirer les conséquences pratiques. Aucune complaisance n'est possible, pour un esprit scientifique, à l'égard d'une politique de l'autruche qui veut ignorer les faits, ou de revendications mal fondées, s'il en était. Responsables de toute origine trouveront dans l'atlas, matière à réflexion et à décision, la réalité devant être connue, dans toute sa complexité, avant toute entreprise constructive ou critique. Nous espérons que nous allons aider à la faire mieux connaître. Les planches donneront une vue synthétique des différents aspects des réalités bretonnes, et permettront une analyse détaillée de celles-ci, analyse que facilitera et complètera leur commentaire. Le rapprochement de bon nombre de ces planches permettra d'établir des corrélations qui peuvent éviter bien des erreurs, en montrant la diversité et l'interdépendance des facteurs en cause. L'Atlas de Bretagne sera ainsi, froidement réalisé, un exemple de géographie appliquée puisque la recherche fondamentale est désormais inséparable de ses applications. Ceci, en un temps où le géographe ne peut plus rester confiné dans des études purement spéculatives, et vouloir ignorer que ses recherches peuvent être utiles à l'action. L'on peut

seulement regretter que, depuis 25 ans, les travaux de l'école géographique française aient été complètement ou presque — volontairement ou non — ignorés des techniciens enfermés dans un étroit système, et des responsables de la mise en valeur du pays. L'on aurait, en les utilisant, évité bien des déboires, et bon nombre de pays étrangers l'ont mieux compris que nous. C'est pourquoi, en formant le vœu qu'elle soit exploitée dans un sens constructif, nous devons nous réjouir de l'initiative de la DATAR.